



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :
des partis politiques
des associations faitières des
communes, des villes et des régions de
montagne
des associations faitières de l'économie

Le 27 mai 2026

20.445 n Iv. pa. Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, lors de sa séance du 8 mai 2026, un avant-projet de révision du code pénal et a décidé d'ouvrir une procédure de consultation à ce sujet.

Cet avant-projet vise à sanctionner sur le plan pénal le harcèlement de type mobbing, qui désigne le fait d'humilier, menacer, brimer ou importuner une personne à répétées reprises et pendant une période prolongée et de la rabaisser ou marginaliser de ce fait. L'objectif consiste à renforcer le dispositif pénal contre le harcèlement, qu'il soit commis dans le monde réel ou en ligne, et à améliorer ainsi la protection des personnes concernées.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **délai imparti à la consultation** court jusqu'au **17 septembre 2026**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

info.strafrecht@bj.admin.ch



Mme Gabriella D'Addario Di Paolo, de l'OFJ (tél. 058 462 40 95 ; gabriella.d-addario-di-paolo@bj.admin.ch), et Mme Simone Peter, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 47 ; simone.peter@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Barbara Steinemann'.

Barbara Steinemann
Présidente